
Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 14 Avril 2022 à 19 heures.

L'an deux mil vingt-deux le jeudi quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur LETIENNE Bruno, Maire.

Etaient présents :

MM. Bruno LETIENNE, Vincent FOREY, Laurence MARTINOT, Joël MAIRRY, Adeline GAGNEPAIN, Dominique BELLOCHE SAINT-PAUL, Sylvain BRUCHON, Sandrine CARRON, Lionel JULIEN, Véronique MAESSEN, Serge MILLOT et Romuald TOULOUSE.

Pouvoirs : Vanessa PAILLARD à Bruno LETIENNE. Philippe BLOT à Vincent FOREY.

Serge MILLOT est nommé secrétaire de séance.

Date de la convocation : 08 avril 2022

N° 2022/15

Compte de gestion du receveur 2021 Budget eau.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable des finances publiques, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Comptable des finances publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations du compte de gestion de l'exercice 2021 du budget EAU sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le Comptable des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2022/16

Compte de gestion du receveur 2021 Budget Assainissement.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable des finances publiques, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations du compte de gestion de l'exercice 2021 du budget ASSAINISSEMENT sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le Comptable des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2022/17

Compte de gestion du receveur 2021 Budget Boulangerie.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable des finances publiques, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations du compte de gestion de l'exercice 2021 du budget Boulangerie sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le Comptable des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2022/18

Compte de gestion du receveur 2021 Budget Principal.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable des finances publiques, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le Comptable des finances publiques a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations du compte de gestion de l'exercice 2021 du Budget Commune sont régulières,
 Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
 Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le Comptable des finances publiques, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

N° 2022/19

Compte administratif 2021 Budget Eau.

Le Maire s'étant retiré ne prendra pas part aux débats et au vote, Monsieur Vincent Forey, premier adjoint, préside la séance.

Madame l'adjointe en charge des finances expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021.

- 1- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

- Dépenses prévues	113 144.00 €
- Dépenses réalisées	97 064.84 €
- Reste à réaliser	10 000.00 €
- Recettes prévues	113 144.00 €
- Recettes réalisées	72 628.48 €
- Reste à réaliser	0.00€

Fonctionnement

- Dépenses prévues	117 180.11 €
- Dépenses réalisées	62 128.37 €
- Reste à réaliser	0.00 €
- Recettes prévues	123 989.86 €
- Recettes réalisées	107 682.47 €
- Reste à réaliser	0.00 €

Résultats de clôture

- Déficit d'investissement	-	24 436.36 €
- Excédent de fonctionnement	+	45 554.10 €

Excédent total		21 117.74 €
-----------------------	--	--------------------

- 2- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 2022/20

Compte administratif 2021 Budget Assainissement.

Le Maire s'étant retiré ne prendra pas part aux débats et au vote, Monsieur Vincent Forey, premier adjoint, préside la séance.

Madame l'adjointe en charge des finances expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021.

- 1- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement		
- Dépenses prévues		142 418.86 €
- Dépenses réalisées		51 585.79 €
- Reste à réaliser		5 000.00 €
- Recettes prévues		142 418.06 €
- Recettes réalisées		59 073.74 €
- Reste à réaliser		0.00€
Fonctionnement		
- Dépenses prévues		133 738.10 €
- Dépenses réalisées		41 308.02 €
- Reste à réaliser		0.00 €
- Recettes prévues		274 371.51 €
- Recettes réalisées		265 897.80 €
- Reste à réaliser		0.00 €
Résultats de clôture		
- Excédent d'investissement	+	7 487.75 €
- Excédent de fonctionnement	+	224 589.78 €
Excédent total		232 077.53 €

2- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 2022/21

Compte administratif 2021 Budget Boulangerie.

Le Maire s'étant retiré ne prendra pas part aux débats et au vote, Monsieur Vincent Forey, premier adjoint, préside la séance.

Madame l'adjointe en charge des finances expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021.

- 1- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement		
- Dépenses prévues		179 560.00 €
- Dépenses réalisées		129 035.17 €
- Reste à réaliser		36 000.00 €
- Recettes prévues		179 560.00 €
- Recettes réalisées		95 286.00 €
- Reste à réaliser		84 274.00€
Fonctionnement		
- Dépenses prévues		10 000.00 €
- Dépenses réalisées		1 941.90 €
- Reste à réaliser		0.00 €
- Recettes prévues		10 000.00 €
- Recettes réalisées		0.00€
- Reste à réaliser		0.00 €
Résultats de clôture		
- Déficit d'investissement	-	33 749.17 €
- Excédent de fonctionnement	+	8 058.10 €
Déficit total	-	25 691.07 €

2- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 2022/22

Compte administratif 2021 Budget Principal.

Le Maire s'étant retiré ne prendra pas part aux débats et au vote, Monsieur Vincent Forey, premier adjoint, préside la séance.

Madame l'adjointe en charge des finances expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2021.

- 1- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Investissement

- Dépenses prévues	282 294.63 €
- Dépenses réalisées	188 050.93 €
- Reste à réaliser	2 400.00 €
- Recettes prévues	282 294.63 €
- Recettes réalisées	125 759.20 €
- Reste à réaliser	0.00€

Fonctionnement

- Dépenses prévues	772 146.00 €
- Dépenses réalisées	518 723.80 €
- Reste à réaliser	0.00 €
- Recettes prévues	1 124 911.04 €
- Recettes réalisées	1 158 020.12 €
- Reste à réaliser	0.00 €

Résultats de clôture

- Déficit d'investissement	-	62 291.73 €
- Excédent de fonctionnement	+	639 296.32 €

Excédent total 577 004.59 €

- 2- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 2022/23

Affectation des résultats 2021 Budget Eau.

Le conseil municipal réuni sous la présidence du maire, Bruno Letienne, après avoir approuvé le compte administratif 2021.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de 4 775.76 €
 - Un excédent reporté 50 329.86 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 45 554.10 €

- Un déficit d'investissement de 24 436.36 €
 - Un déficit des restes à réaliser de 10.000 €
- Soit un besoin de financement de 34 436.36 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT 45 554.10 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : 34 436.36 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : 11 117.74 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 24 436.36 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'affecter le résultat comme exposé ci-dessus.

N° 2022/24

Affectation des résultats 2021 Budget Assainissement.

Le conseil municipal réuni sous la présidence du maire, Bruno Letienne, après avoir approuvé le compte administratif 2021.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 8 927.27 €
- Un excédent reporté 215 662.41 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 224 589.68 €

- Un excédent d'investissement de 7 487.75 €
- Un déficit des restes à réaliser de 5.000 €
- Soit un excédent de financement de 2 487.75 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT 224 589.68 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : 0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : 224 589.78 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT 7 487.15 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'affecter le résultat comme exposé ci-dessus.

N° 2022/25

Affectation des résultats 2021 Budget Boulangerie.

Le conseil municipal réuni sous la présidence du maire, Bruno Letienne, après avoir approuvé le compte administratif 2021.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 8 058.10 €
- Un excédent reporté 0.00 €
- Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 8 058.10 €

- Un déficit d'investissement de 33 749.17 €
- Un excédent des restes à réaliser de 48 274.00 €

Soit un excédent de financement de 14 524.83 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT 8 058.10 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : 0 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : 8 058.10 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 33 749.17 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'affecter le résultat comme exposé ci-dessus.

N° 2022/26

Affectation des résultats 2021 Budget Principal.

Le conseil municipal réuni sous la présidence du maire, Bruno Letienne, après avoir approuvé le compte administratif 2021.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 8 656.28 €

- Un excédent reporté 630 640.04 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 639 296.32 €

- Un déficit d'investissement de 62 291.73 €

- Un déficit des restes à réaliser de 2 400.00 €

Soit un déficit de financement de 64 691.73 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT 639 296.32 €

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : 64 691.73 €

RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) : 574 604.59 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 62 291.73 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'affecter le résultat comme exposé ci-dessus.

N° 2022/27

Budget Eau 2022.

Vu l'avis de la commission des finances du 11 et 18 mars 2022,

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Eau.

Investissement

Dépenses : 83 066.72 €

Recettes : 93 066.72 €

Fonctionnement

Dépenses : 88 962.16 €

Recettes : 107 667.74 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

- Dépenses	93 066.72 €	(dont 10 000.00€ de R.A.R.)
- Recettes	93 066.72 €	(dont 00.00€ de R.A.R.)

Fonctionnement

- Dépenses	88 962.16 €	(dont 00.00€ de R.A.R.)
- Recettes	107 667.14	(dont 00.00€ de R.A.R.)

€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, chacun des chapitres du Budget Primitif 2022, décide de voter et arrête les propositions nouvelles du budget primitif 2022.

N° 2022/28

Budget Assainissement 2022.

Vu l'avis de la commission des finances du 11 et 18 mars 2022,
Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Assainissement.

Investissement

Dépenses : 92 300.00 €

Recettes : 97 300.00 €

Fonctionnement

Dépenses : 167 232.25 €

Recettes : 294 309.78 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

- Dépenses	97 300.00 €	(dont 5 000.00€ de R.A.R.)
- Recettes	97 300.00 €	(dont 00.00€ de R.A.R.)

Fonctionnement

- Dépenses	167 232.25 €	(dont 00.00€ de R.A.R.)
- Recettes	294 309.78 €	(dont 00.00€ de R.A.R.)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, chacun des chapitres du Budget Primitif 2022, décide de voter et arrête les propositions nouvelles du budget primitif 2022.

N° 2022/29
Budget Boulangerie 2022.

Vu l'avis de la commission des finances du 11 et 18 mars 2022,
Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2022 du Budget Annexe Boulangerie.

Investissement

Dépenses : 36 749.17 €

Recettes : 00.00 €

Fonctionnement

Dépenses : 600.00 €

Recettes : 13 058.10 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

- Dépenses	72 749.17 €	(dont 36 000.00€ de R.A.R.)
------------	-------------	-----------------------------

- Recettes	84 274.00 €	(dont 84 274.00€ de R.A.R.)
------------	-------------	-----------------------------

Fonctionnement

- Dépenses	600.00 €	(dont 00.00€ de R.A.R.)
------------	----------	-------------------------

- Recettes		(dont 00.00€ de R.A.R.)
------------	--	-------------------------

13058.10 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, chacun des chapitres du Budget Primitif 2022, décide de voter et arrête les propositions nouvelles du budget primitif 2022.

N° 2022/30
Budget Principal 2022.

Vu l'avis de la commission des finances du 11 et 18 mars 2022,
Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2022 du Budget Principal.

Investissement

Dépenses : 260 791.73 €

Recettes : 263 191.73 €

Fonctionnement

Dépenses : 666 218.88 €

Recettes : 1 034 709.59 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

- Dépenses	263 191.73 €	(dont 2 400.00€ de R.A.R.)
------------	--------------	----------------------------

- Recettes	263 191.73 €	(dont 00.00€ de R.A.R.)
------------	--------------	-------------------------

Fonctionnement

- Dépenses	666 218.88 €	(dont 00.00€ de R.A.R.)
------------	--------------	-------------------------

- Recettes	1 034 709.59 €	(dont 00.00€ de R.A.R.)
------------	----------------	-------------------------

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la l'unanimité, chacun des chapitres du Budget Primitif 2022, décide de voter et arrête les propositions nouvelles du budget primitif 2022.

N° 2022/31
Vote des taux.

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
Vu La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
Vu L'article 1639 A du Code Général des Impôts.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur les taux d'impositions des taxes locales pour l'année 2022.

Le maire propose de maintenir les taux 2021 à savoir :

Taxe Foncière (Bâti)	30.61 %
Taxe Foncière (Non bâti)	24.67 %

Le Conseil doit délibérer pour fixer les taux d'imposition 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer, à l'unanimité, les taux ci-dessus pour l'année 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30 minutes.